

situation : [Accueil](#)>Vie associative>[Réserver une salle](#)>

## Réserver une salle -

### Equipements pouvant être mis à disposition des associations :

<http://www.vendome.eu/vendome/agenda.php>

La ville de Vendôme et la Communauté du Pays de Vendôme (CPV) disposent d'équipements pouvant être mis à disposition des associations :

#### Ville de Vendôme :

Salle du Temple  
Salle de quartier de Courtiras  
Salle de la Mairie annexe de Vendôme  
Marché couvert

#### Communauté du Pays de Vendôme :

Centre Culturel (Salle de spectacle, foyer bars, les loges)  
Salles du rez-de-chaussée du Minotaure (Porte d'Eau, la Guaise, les Grands Prés)  
Salle polyvalente du Minotaure (1er étage)  
Théâtre du Minotaure (1er étage)  
Espace Culturel de Lunay (salle de spectacle)



### Procédure de demande d'utilisation :

Pour toute demande d'utilisation de l'un de ces équipements, l'association devra respecter la procédure suivante :

#### Adresser une demande écrite auprès de :

- Madame le maire pour les équipements appartenant à la Ville de Vendôme
- Madame la présidente pour les équipements appartenant à la Communauté du Pays de Vendôme

**Contracter une assurance responsabilité civile couvrant l'activité se déroulant dans l'un de ces équipements : une attestation devra être jointe à l'attestation à cet effet.**

**Respecter le lieu et le nettoyer si nécessaire, évacuer les poubelles. Dans le cas contraire, le nettoyage du lieu sera facturé à l'association responsable.**

### Equipements mis à disposition gratuitement :

Les salles suivantes sont mises à disposition gratuitement pour les réunions relatives à l'organisation interne des associations (Assemblée Générale...) :

**Salle de Quartier du Temple** : appelez le Minotaure au 02 54 89 44 00

**Salle de Quartier de Courtiras** : appelez le Minotaure au 02 54 89 44 00

**Salle du rez-de-chaussée du Minotaure** : appelez le Minotaure au 02 54 89 44 00

**Salle de la Mairie annexe** : appelez la Mairie annexe au 02 54 89 43 99

**Espace Culturel de Lunay** : appelez le Minotaure au 02 54 89 44 00

**Salles du Centre Culturel** : appelez la direction enfance jeunesse au 02 54 73 41 70

Les salles du Centre Culturel ne sont néanmoins mises à disposition gratuitement qu'une fois par an. Dès la deuxième demande, l'accès est payant. Par ailleurs ces salles sont utilisées en priorité par la Direction Enfance Jeunesse. Dans tous les cas, les services annexes tels que la décoration florale restent à la charge de l'association et lui seront facturés.

### Salles d'accès payant :

L'accès à ces salles est systématiquement payant. Une facture est établie par la collectivité.

**Minotaure** : grande salle, théâtre : appelez le Minotaure au 02 54 89 44 00

**Marché couvert** : appelez la police municipale au 02 54 23 18 40

Dans tous les cas où la mise à disposition de la salle est payante, il pourra être accordée une subvention par la collectivité.

situation : [Accueil](#)>Vie associative>[Réserver une salle](#)>

---

[Plan du site](#) - [Mentions légales](#) - Tous droits réservés -  
Ville de Vendôme - [Contact](#).

-Ce projet est cofinancé par la Communauté Européenne dans le cadre du programme LEADER +

